

GASTRONOMIE

La crème et le beurre de Bresse décrochent l'AOC !

Après le poulet de Bresse, le Comté, le bleu de Gex, le Morbier et les vins du Bugey, l'Ain compte désormais cinq AOC. Le 26 janvier dernier, après dix ans de procédure, l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) a validé l'appellation d'origine contrôlée "Crème et beurre de Bresse". De Mervans au nord, Beaufort à l'est, Ceyzériat au sud et Saint-André-de-Bâgé à l'ouest, l'aire géographique de cette nouvelle AOC concerne 191 communes (92 dans l'Ain, 64 en Saône-et-Loire et 35 dans le Jura), 3 coopératives (Etrez-Beaupont, Varennes-Saint-Sauveur, Foissiat) et 70 producteurs laitiers qui devront se conformer à un cahier des charges draconien. La nouvelle AOC "crème et beurre de Bresse" arrivera sur le marché ce printemps, à parution du décret ministériel.



© S. Buathier

PATRIMOINE

Brou se refait une beauté !

Débutés en 1996-1998 par la restauration de la toiture aux tuiles vernissées, les travaux de rénovation de l'église se poursuivent. Placé sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques, ce nouveau chantier, qui durera une vingtaine de mois débutera à la fin du premier semestre 2012. Il concernera les façades nord-est, le chevet et les toitures des chapelles de Gorrevod et de Marguerite au nord, et la chapelle du Prince au sud. Les façades seront également nettoyées, les sculptures abîmées restaurées, les enduits ciment remplacés par de la chaux. Quelques vitraux seront déposés et nettoyés et les toitures refaites à neuf.



© Serge Buathier



© Serge Buathier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une ville sans pesticides

Cette année encore plus, la ville accueillera dans ses espaces publics des herbes spontanées. Elles seront maîtrisées de façon naturelle.

Au printemps 2011, la Ville de Bourg-en-Bresse a lancé l'opération "Zéro pesticides" pour l'entretien des espaces verts. « Cette démarche inscrite dans le programme d'actions de l'Agenda 21 est un engagement de la municipalité pour préserver la santé publique, l'environnement tout en réduisant la pollution de l'eau par les pesticides » explique Monique Duthu, maire-adjointe déléguée au Développement durable.

Conformément au plan de désherbage communal mis en œuvre en 2011 par les services Espaces verts - cimetière et propreté urbaine, différentes zones de désherbage ont été créées selon des critères de sécurité, de santé publique, d'esthétique... Ainsi certains espaces publics sont entretenus constamment par désherbage thermique ou manuel ; d'autres accueillent une flore spontanée plus naturelle, mais dont le développement est maîtrisé par fauchage.

BIS REPETITA

Après une année de test, qui a nécessité une mutation des savoir-faire, la mise en œuvre de formations auprès des agents et une sensibilisation des habitants via une campagne de communication, le dispositif "Ville sans pesticides" est reconduit en 2012. « De plus en plus de graines étant

présentes sur le sol, la végétation spontanée va cette saison davantage se développer dans les différents quartiers. Il faut donc, que chacun et chacune d'entre nous adoptent une nouvelle perception des espaces publics, tolèrent les herbes folles comme les mousses, pâquerettes, plantains... qui abritent des insectes, diversifient la ville et sont accueillantes pour la faune. Évidemment, la division Espaces verts, Propreté urbaine, épaulée par une entreprise d'insertion, s'emploiera à maîtriser cette végétation spontanée. À terme, nous espérons que cette action exemplaire de la ville sera adoptée par les jardiniers amateurs » souligne l'élue. ■

> Division Espaces verts, Propreté urbaine : 04 74 25 61 15

VOUS AUSSI JARDINEZ SANS PESTICIDES !

- Tolérez les herbes spontanées, elles ne sont ni "sales", ni "mauvaises", bien au contraire...
- Paillez pour éviter la pousse des "indésirables"
- Désherbez à l'eau chaude, à la binette ou au désherbeur thermique
- Jardinez sans pesticides.